



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

PROJET DE LOI SUR LA FORÊT : IL NE FAUT PAS RÉPÉTER LES ERREURS DU PASSÉ.

Québec, le 30 septembre 2009 – Le nouveau régime forestier ne doit pas répéter les erreurs du passé. C'est pourquoi Nature Québec propose au gouvernement de corriger les lacunes et paradoxes contenus dans le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier, lacunes qui pourraient nuire grandement à la mise en œuvre d'un développement forestier réellement durable. Nature Québec présentait son mémoire (http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Foresterie/ME09-09-30_loi57.pdf) aujourd'hui devant la Commission parlementaire de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles.

Selon Louis Bélanger, responsable de la commission Forêt de Nature Québec, « Le bris de confiance de la part de la population et la crise de l'industrie forestière sont des symptômes de l'échec du présent régime. Une réforme en profondeur du régime forestier du Québec est donc essentielle à l'établissement d'une foresterie durable ». Il rappelle que pendant 20 ans, la recherche effrénée du profit à court terme par l'industrie, couplée à une surexploitation consentie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ont mené à l'augmentation globale du coût de la foresterie au Québec et à une difficulté de percer les marchés.

Pourtant, même avec le nouveau projet de loi, l'accès de nos produits forestiers aux marchés internationaux sera menacé par l'approche retenue en matière de sylviculture intensive. Ainsi, en axant le régime sur la création de monocultures, le Québec ne sera pas en mesure de faire certifier le bois de la forêt publique suivant les critères de certification du Forest Stewardship Council (FSC), seule certification environnementale véritablement reconnue par les marchés. De plus, en ne définissant pas correctement le concept, l'approche du projet de loi en matière d'aménagement écosystémique n'est pas crédible. Cette approche, qui vise à diminuer les écarts entre la forêt naturelle et la forêt aménagée est menacée par le retrait du principe de rendement soutenu, principe qui permet une exploitation durable de la forêt. Le retrait de ce principe n'est justifié par aucune étude scientifique.

Nature Québec dénonce aussi la nonchalance du gouvernement québécois quant à la protection des dernières forêts intactes, et du caribou forestier qui en dépend. Pour Louis Bélanger « En négligeant un patrimoine écologique reconnu internationalement, c'est la réputation du Québec qui est en jeu ». Notons également que le nouveau régime ne respectera pas la vocation spéciale des réserves fauniques, qui représentent pourtant 10 % de la forêt publique du Québec et englobent ses plus beaux joyaux forestiers. Nature Québec est aussi déçu par l'absence d'une véritable politique de diversification économique qui néglige notamment le tourisme de nature.

À la lecture du projet de loi, Nature Québec s'inquiète de l'efficacité et de la légitimité du système de gestion proposé. Pour Louis Bélanger « En renonçant à établir des Sociétés d'aménagement de la forêt, le gouvernement met en place un cadre de gestion imparfait où la ligne d'autorité est floue et le processus de règlement des différends et des arbitrages déresponsabilise la ministre ».

Malgré ces critiques, Nature Québec salue avec enthousiasme le nouveau cadre pour la gestion intégrée des ressources forestières, la reprise de la planification forestière par l'État, le rôle accru des régions et de la concertation, ainsi que la dissociation entre l'aménagement des forêts et la transformation du bois.

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

www.naturequebec.org

conservons@naturequebec.org

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

communications@naturequebec.org